



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 11 mars 2026

Le onze mars deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ — Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER — Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN - Alain THIEFFENAT a donné mandat à Michel DYEN – André VERDU.

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE - Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Brigitte TOUGNE-PICAZO - Luc BERTHOUD - Pascal MITHIEUX –

Pouvoirs : Grégory BASIN à Josette REMY

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Josette REMY -

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 5 mars 2026

Délibération N° C26-11

PAE FONTANETTES 2 – CLOTURE FINANCIERE

Olivier ROGNARD, Vice-Président, rappelle que conformément aux principes de fonctionnement de CGLE approuvés par délibérations concordantes n° C21-35 du 29 avril 2021 du Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie, n° 078-21 C du 3 juin 2021 du Conseil Communautaire de Grand Chambéry, n°8-2021 du 25 mai 2021 du Conseil Communautaire de Grand Lac, le résultat de clôture des PAE fait l'objet d'une répartition.

Le PAE Fontanettes 2, situé à Chambéry, a fait l'objet d'une convention de portage foncier avec l'EPFL approuvée par délibération du Conseil Syndical n° C18-23 du 2 mai 2018, pour une surface totale de 12 827 m², portée par avenant à 14 880 m².
Le tènement a fait l'objet d'une division en 3 lots.

Par délibération n° C20-28 du 6 mars 2020, le Conseil Syndical a approuvé la rétrocession par l'EPFL de 2 lots d'une emprise de 8 328 m², le 3^{ème} lot ayant fait l'objet d'une rétrocession à la ville de Chambéry dans le cadre du projet du Club Savoie Handball.

Le bilan de clôture du PAE Fontanettes 2 s'élève à – 130 447,41 € soit un déficit 12,44 % des dépenses totales.

Le bilan de clôture prévisionnel avant la création de Chambéry-Grand Lac économie s'élevait à – 69 000€, l'évolution du bilan est notamment due à la prise en compte des frais financiers (43 636,73€).

Conformément à l'article 12 des statuts de Chambéry-Grand Lac économie « les risques financiers sur les opérations d'aménagement dont le déficit prévisionnel n'excède pas 20 % du montant de l'opération sont partagés de manière égale entre les collectivités membres ».

Conformément à l'article 5.4 des principes de fonctionnement : pour les projets existants à la création de CGLE, « l'agglomération à l'initiative du projet d'aménagement de zone prendra en charge le déficit au prorata des recettes encaissées sur les recettes totales envisagées au 30 juin 2017, le solde est réparti à 50 / 50 entre les agglomérations ».

Aucune commercialisation n'étant intervenue avant le 30/06/2017, le déficit est pris en charge à hauteur de 65 223,71 € par Grand Chambéry et de 65 223,71 € par Grand Lac.

La présente clôture financière, a fait l'objet d'une présentation en Commission Finances le 27/02/2026.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la clôture financière du PAE Fontanettes 2 conformément à la fiche de clôture ci-annexée.

Article 2 : Précise que les crédits correspondants ont été prévus au BP 2026.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 11 mars 2026



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

PAE Fontanettes 2 – Clôture

1) Données générales

Commune d'assiette : Chambéry

Date de création du PAE : 2 mai 2018

Délibération C18-23 du 2 mai 2018 – portage foncier
EPFL

Date de clôture : 11 mars 2026

Total cessible à la création du PAE : 14 880 m²

Stock au 01/07/2017 : néant

Ouvrages remis en cours de réalisation ou à remettre à la clôture : néant

Nota : la voirie de desserte est conjointe avec Fontanettes 1, elle sera remise à l'achèvement de la tranche 1.



2) Dépenses et recettes réalisées par CGLE

a) Dépenses :

	2018	2019	2020	2021	2022
Transfert de stock					
Achat de terrains	4 157,90 €	21 333,10 €		566 782,53 €	
Moe, études honoraires, divers	13 340,00 €	7 455,00 €	27 353,94 €	5 695,06 €	7 252,60 €
travaux aménagement			262 440,21 €	62 358,64 €	
Frais financier				836,69 €	10 923,03 €
Frais financier des avances				- €	
total dépenses	17 497,90 €	28 788,10 €	289 794,15 €	635 672,92 €	18 175,63 €

	2023	2024	2025	Total
Transfert de stock				- €
Achat de terrains				592 273,53 €
Moe, études honoraires, divers	1 967,00 €	- €	18 127,00 €	81 190,60 €
travaux aménagement		1 892,80 €	4 560,00 €	331 251,65 €
Frais financier	29 405,29 €	977,56 €	1 494,16 €	43 636,73 €
Frais financier des avances				- €
total dépenses	31 372,29 €	2 870,36 €	24 181,16 €	1 048 352,51 €

b) Recettes

	2018	2019	2020	2021
ventes terrains				
subventions/ loyers				
participation/divers				18 753,10 €
total recettes	- €	- €	- €	18 753,10 €

	2023	2024	2025	Total
ventes terrains	882 225,00 €			882 225,00 €
subventions/ loyers				- €
participation/divers	16 927,00 €			35 680,10 €
total recettes	899 152,00 €	- €	- €	917 905,10 €

3) Remboursement d'avance à l'Agglomération d'origine

a) Stock transféré : néant

b) Frais financiers de l'avance : néant

4) Bilan de clôture

a) Bilan prévisionnel avant CGLE

Montant total des dépenses prévisionnel	Montant total des recettes prévisionnel	Bilan prévisionnel à terminaison au 30/06/2017
814 000,00 €	745 000,00 €	- 69 000,00 €

Taux de commercialisation au 30/06/2017 : 0 %

b) Bilan de clôture effectif

	Grand Chambéry jusqu'au 30/06/2017	CGLE du 01/2017 à la clôture	Total
Dépenses		1 048 352,51 €	1 048 352,51 €
Recettes	- €	917 905,10 €	917 905,10 €
		Solde	- 130 447,41 €

Taux de déficit : 12,44 %

c) Répartition du résultat

Déficit (A)	130 447,41 €
Dépenses Totales	1 048 352,51 €
Taux de déficit	12,44%
Prise en charge par l'agglomération d'origine au delà des 20% de dépenses	- €
Taux de commercialisation (B)	0%
Application du taux de commercialisation = prise en charge par l'Agglomération d'origine (A) x (B) = (C)	- €
Solde après prise en charge du taux de commercialisation (A) - (C) = (D)	130 447,41 €
Montant pris en charge Grand Chambéry (C) + (D) / 2	65 223,71 €
Montant pris en charge Grand Lac (D) / 2	65 223,71 €

Rappel des principes de fonctionnement s'appliquant au PAE Fontanettes 2 : PAE en cours, déficit < 20%, augmentation de déficit

- L'article 12 des statuts de CGLE prévoit que "les risques financiers sur les opérations d'aménagement dont le déficit prévisionnel n'excède pas 20% du montant de l'opération sont partagés de manière égale entre les collectivités membres.
Lorsque le déficit prévisionnel d'une opération d'aménagement excède 20% du montant de l'opération, la collectivité territoriale à l'origine du projet fait un apport pour ramener ce déficit à 20%. Le déficit est recalculé au terme de l'opération pour régularisation."
- Déficit n'excédant pas 20 % des dépenses : l'agglomération à l'initiative du projet d'aménagement de zone prendra en charge le déficit au prorata des recettes encaissées sur les recettes totales envisagées au 30 juin 2017, le solde est réparti à 50/50 entre les agglomérations
- L'augmentation de déficit sera le fruit d'une décision collective au sein de CGLE. La part imputée à cette décision sera supportée à parité par les deux agglomérations.

5) Synthèse des flux financiers de clôture

a. Remboursement des frais financier des avances à l'Agglomération

Néant

b. Si déficit : Subvention d'équilibre et appel de participation des Agglomérations

Ecritures CGLE					
Budget Annexe Aménagement		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Subvention d'équilibre	RF	755	BG CGLE	130 447,41 €	0,00
Remboursement avance pour remboursement emprunt CGLE	DI	168751	BG CGLE	130 447,41 €	0,00
Budget Général		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Subvention d'équilibre	DF	65821	BA Aménagement CGLE	130 447,41 €	0,00
Appel de participation au déficit Grand Chambéry	RF	74758	Grand Chambéry	65 223,71 €	0,00
Appel de participation au déficit Grand Lac	RF	74751	Grand Lac	65 223,71 €	0,00
Remboursement avance du BA pour remboursement emprunt CGLE	RI	27638	BA Aménagement CGLE	130 447,41 €	0,00
Remboursement d'emprunt	DI	1641	Banque	130 447,41 €	0,00

Ecritures Grand Chambéry					
Budget Général		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Participation au déficit	DF	657358	CGLE (BG)	65 223,71 €	0,00

Ecritures Grand Lac					
Budget Général		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Participation au déficit	DF	657358	CGLE (BG)	65 223,71 €	0,00

a. Si excédent : remontée au Budget Général et répartition Agglomérations-CGLE Sans objet

6) Remises d'ouvrages

Nature des ouvrages remis : néant

Valorisation des ouvrages remis : néant